

INFRACTIONS SEXUELLES EN 2020

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC



ÉDITION

Ce document été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques. Il est disponible en format électronique sur [Québec.ca](https://www.quebec.ca).

Pour plus de renseignements concernant les données statistiques présentées dans ce document :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 7^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022), *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2020*.
<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-92235-3 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2022

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

FAITS SAILLANTS



Taux d'infractions

Le taux d'infractions sexuelles déclarées par les corps de police affiche une tendance à la hausse au cours de la décennie (+78,1 %). Après s'être maintenu à un taux moyen de 64,4 infractions par 100 000 habitants de 2011 à 2014, il n'a cessé d'augmenter depuis, pour atteindre 110,0 en 2020. La hausse du taux en 2020 (+1,2 %) est cependant moins marquée que lors des 5 années précédentes.



Catégories d'infractions

En 2020, la catégorie des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)¹ compte le plus grand nombre d'infractions déclarées, avec 5 747. C'est cependant celle des autres infractions d'ordre sexuel qui a connu la plus forte hausse (+2,5 %), soit 119 crimes enregistrés de plus qu'en 2019.



Sexe des victimes

En 2020, le taux de femmes victimes d'agressions sexuelles (118,9 par 100 000 femmes) est près de 8 fois plus élevé que celui des hommes (15,1 par 100 000 hommes). Le taux de femmes victimes d'autres infractions d'ordre sexuel (66,0) est, quant à lui, 4 fois plus élevé que celui des hommes (16,1).



Âge des victimes

Les groupes d'âge présentant les taux les plus élevés de victimes d'agressions sexuelles regroupent exclusivement des victimes d'âge mineur. En effet, les 15 à 17 ans ont un taux de 430,5 victimes par 100 000 jeunes, suivis des 12 à 14 ans, avec un taux de 282,2. C'est également chez les 12 à 14 ans (459,7) et les 15 à 17 ans (228,3) que les taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel sont les plus élevés.



Auteurs présumés

Les auteurs présumés d'infractions sexuelles sont presque en totalité des hommes (95,5 %). La catégorie des agressions sexuelles (niveau 1 à 3) est d'ailleurs celle dont la proportion d'auteurs présumés masculins est la plus élevée (96,8 %). La publication non consentie d'images intimes se distingue des autres infractions sexuelles avec la proportion d'auteurs présumés masculins la plus faible, soit 79,1 %.

¹ Le Code criminel prévoit trois niveaux de gravité à l'infraction d'agression sexuelle. Ces niveaux sont décrits plus amplement dans l'encadré 1 de la page 9.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES	6
MÉTHODOLOGIE	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DES INFRACTIONS	11
1.1- Stabilisation du taux d'infractions sexuelles	11
1.2- La catégorie des autres infractions d'ordre sexuel connaît la plus forte hausse en 2020	11
1.3- Portrait régional similaire à l'année précédente	14
1.4- Classement des infractions : en continuité avec 2019	15
1.5- La grande majorité des infractions sexuelles sont perpétrées dans une résidence d'habitation	18
CHAPITRE 2 : PORTRAIT DES VICTIMES	19
2.1- Stabilisation du taux de victimes d'agressions sexuelles	19
2.2- Légère hausse des victimes d'autres infractions d'ordre sexuel.....	20
CHAPITRE 3 : PORTRAIT DES AUTEURS PRÉSUMÉS	23
3.1- Les auteurs présumés sont en grande majorité des hommes.....	23
3.2- Prédominance du taux d'auteurs présumés d'âge mineur	24
3.3- L'auteur d'infractions sexuelles est souvent connu de la victime	25
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	26
RÉFÉRENCES	41
ANNEXE	43
Listes des infractions sexuelles au Code criminel.....	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2019 ^a et 2020 ^p	12
Tableau 2	Infractions sexuelles selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2020.....	17
Tableau 3	Nombre d'infractions sexuelles selon le lieu de perpétration et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^p	18
Tableau 4	Nombre et taux de victimes d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions et la région, Québec, 2020 ^p	26
Tableau 5	Nombre d'infractions sexuelles fondées et non fondées selon la catégorie d'infractions, Québec, 2019 ^a et 2020 ^p	27
Tableau 6	Infractions contre la personne selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^p	28
Tableau 7	Nombre d'infractions contre la personne selon le lieu de perpétration, Québec, 2020 ^p	29
Tableau 8	Évolution du nombre de victimes selon la catégorie d'infractions sexuelles, Québec, 2011 à 2020 ^p	30
Tableau 9	Profil (en %) des victimes d'agressions sexuelles, Québec, 2020 ^p	31
Tableau 10	Nombre et taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2019 ^a et 2020 ^p	32
Tableau 11	Profil (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2020 ^p	33
Tableau 12	Nombre et taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2019 ^a et 2020 ^p	35
Tableau 13	Nombre et taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2019 ^a et 2020 ^p	36
Tableau 14	Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2019 ^a et 2020 ^p	37
Tableau 15	Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^p	38
Tableau 16	Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^p	39
Tableau 17	Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2020 ^p	40

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Évolution des taux d'infractions sexuelles, d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2011 à 2020 ^P	11
Graphique 2 Évolution du taux mensuel d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), Québec, 2019 ^a et 2020 ^P	13
Graphique 3 Taux régionaux d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions, Québec, 2020 ^P	14
Graphique 4 Évolution du taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2011 à 2020 ^P	19
Graphique 5 Taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2020 ^P	20
Graphique 6 Évolution du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2011 à 2020 ^P	21
Graphique 7 Taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2020 ^P	21
Graphique 8 Répartition (en %) des auteurs présumés d'infractions sexuelles selon leur sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^P	23
Graphique 9 Taux d'auteurs présumés d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2020 ^P	24
Graphique 10 Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2020 ^P	25

MÉTHODOLOGIE

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec, à l'exception des affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 dans le but de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que la majorité des corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq d'entre eux utilisent en effet la version la plus récente du programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications additionnelles.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci selon les normes du Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction². Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient signalés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas³.

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont donc plus susceptibles de varier en fonction de l'intensité des activités de détection réalisées par la police.

Extraction des données

Les statistiques criminelles de l'année 2020 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2021, date où les données ont été extraites. Puisque la banque de données est

² Quimet, M. (2015).

³ Cotter, A. (2021).

dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'améliorer la fiabilité des données, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier, qui sont souvent ajoutées plus tard. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées, et deviennent alors une mesure définitive.

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves. De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au Code criminel, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Les données présentées dans cette publication portent sur les auteurs présumés d'infractions âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année. De plus, les victimes ou les auteurs présumés dont l'âge ou le sexe est inconnu ou non conforme à la réalité sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

Procédés de calcul

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle, qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales, et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par décret gouvernemental et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

Les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes, notamment en raison de l'absence de données du Service de police du Nunavik et du Service de police Eeyou-Eenou, parce que ces derniers ne participent pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat⁴.

⁴ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

INTRODUCTION

Le ministère de la Sécurité publique produit depuis plusieurs années une publication statistique sur la problématique des infractions sexuelles perpétrées au Québec. Cette publication répond, entre autres, à l'un des engagements de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, stratégie qui vise à enrayer cette problématique sociale d'envergure⁵.

Les données statistiques présentées dans cette publication sont celles déclarées en 2020 par les corps de police du Québec. Les différentes infractions analysées se divisent en deux sous-groupes : les agressions sexuelles, lesquelles composent la majorité des infractions sexuelles, et les autres infractions d'ordre sexuel (encadré 1).

De manière à suivre l'évolution des violences sexuelles au fil des années et à en brosser un portrait, les prochains chapitres présentent les statistiques sur les infractions sexuelles, d'abord pour l'ensemble du Québec, et ensuite par région administrative. Suivent ensuite les caractéristiques des victimes et des auteurs présumés, pour tracer un portrait pour chacun.

Encadré 1 – Les sous-groupes d'infractions sexuelles

L'agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée. Le Code criminel⁶ prévoit trois niveaux de gravité pour les agressions sexuelles :

Aggression sexuelle simple (niveau 1) (art. 271)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.

Aggression sexuelle armée (niveau 2) (art. 272)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; ou
- menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la victime; ou
- inflige des lésions corporelles à celle-ci; ou
- participe à l'infraction avec une autre personne.

Aggression sexuelle grave (niveau 3) (art. 273)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- blesse, mutilé ou défigure la victime; ou
- met la vie de la victime en danger.

⁵ *Secrétariat à la condition féminine (2016)*.

⁶ Code criminel, *LRC 1985, c. C-46*.

Les **autres infractions sexuelles** comptent quant à elles plus d'une dizaine de crimes différents, dont les principaux sont :

- les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels;
- le leurre;
- la publication non consensuelle d'images intimes.

L'exploitation sexuelle et l'exploitation sexuelle d'une personne handicapée figurent également dans la catégorie des autres infractions sexuelles. Il convient de préciser que ces deux infractions concernent, en vertu du Code criminel, toute personne en situation d'autorité qui, à des fins d'ordre sexuel, touche et/ou engage ou incite un adolescent ou une personne handicapée à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement⁷. On doit différencier ces deux infractions d'autres types de crimes, comme la traite de personnes ou le proxénétisme, qui sont parfois qualifiés d'exploitation sexuelle dans le langage courant.

⁷ Code criminel, LRC 1985, c. C-46.

CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DES INFRACTIONS

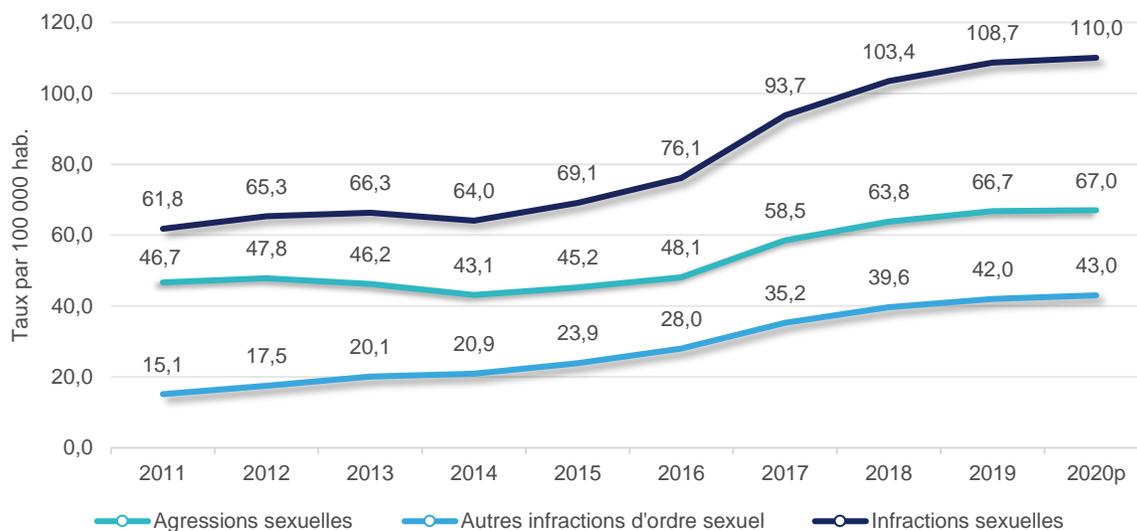
1.1- Stabilisation du taux d'infractions sexuelles

Le taux d'infractions sexuelles déclarées par les corps de police du Québec a globalement augmenté durant la dernière décennie, avec une hausse de 78,1 % entre 2011 et 2020. Après s'être maintenu à un taux d'infractions sexuelles moyen de 64,4 infractions par 100 000 habitants entre 2011 et 2014, ce taux n'a cessé d'augmenter par la suite, pour s'établir à 110,0 en 2020 (+71,82 %).

Néanmoins, on note un ralentissement de la hausse du taux d'infractions sexuelles (+1,2 %, +192 crimes) en 2020. Il s'agit de la plus faible augmentation d'infractions sexuelles déclarées par les corps de police depuis 2014. À titre comparatif, la hausse annuelle moyenne du taux d'infractions sexuelles, entre 2014 et 2020, est de 9,6 % (graphique 1 et tableau 1).

Entre 2011 et 2020, ce sont les autres infractions d'ordre sexuel qui ont connu la hausse de taux la plus importante (+184,1 %), comparativement aux agressions sexuelles (+43,7 %).

Graphique 1 | Évolution des taux d'infractions sexuelles, d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2011 à 2020^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2.

1.2- La catégorie des autres infractions d'ordre sexuel connaît la plus forte hausse en 2020

En 2020, c'est la grande catégorie des autres infractions d'ordre sexuel qui a connu la plus forte hausse de son taux d'infractions, bien que cette augmentation soit relativement faible. En effet, le taux d'infractions d'ordre sexuel a augmenté de 2,5 %, se traduisant par 119 crimes de plus qu'en 2019. Ces 119 crimes

représentent d'ailleurs plus de la moitié (62,0 %) de toutes les infractions sexuelles supplémentaires déclarées par les corps de police en 2020 (192).

La hausse du nombre de la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel est en grande partie attribuable aux infractions de voyeurisme (+84), de leurre (+73) et de publication non consentuée d'images intimes (+43). À l'inverse, les contacts sexuels, qui représentent le plus grand volume de crimes dans la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel, sont en diminution de 80 infractions, ce qui représente une baisse du taux de 5,0 %. Il s'agit de la première diminution de ce type de crime depuis 2015.

Tableau 1 | Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions sexuelles	Nombre		Différence 2019 ^a /2020 ^p (nombre)	Taux		Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2019 ^a	2020 ^p		2019 ^a	2020 ^p	
Agressions sexuelles						
Agression sexuelle grave (niveau 3)	26	33	7	0,3	0,4	25,8
Agression sexuelle armée (niveau 2)	108	111	3	1,3	1,3	1,9
Agression sexuelle simple (niveau 1)	5 540	5 603	63	65,2	65,3	0,3
Sous-total	5 674	5 747	73	66,7	67,0	0,4
Autres infractions d'ordre sexuel						
Contacts sexuels	1 889	1 809	-80	22,2	21,1	-5,0
Incitation à des contacts sexuels	241	216	-25	2,8	2,5	-11,1
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	31	33	2	0,4	0,4	5,5
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	13	15	2	0,2	0,2	14,4
Inceste	37	39	2	0,4	0,5	4,5
Corruption d'enfants	21	25	4	0,2	0,3	18,0
Leurre	662	735	73	7,8	8,6	10,1
Publication non consentuée d'images intimes	382	425	43	4,5	5,0	10,3
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	78	83	5	0,9	1,0	5,5
Voyeurisme	188	272	84	2,2	3,2	43,5
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	16	25	9	0,2	0,3	54,9
Autres	11	11	0	0,1	0,1	98,3
Sous-total	3 569	3 688	119	42,0	43,0	2,5
Total des infractions sexuelles	9 243	9 435	192	108,7	110,0	1,2

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

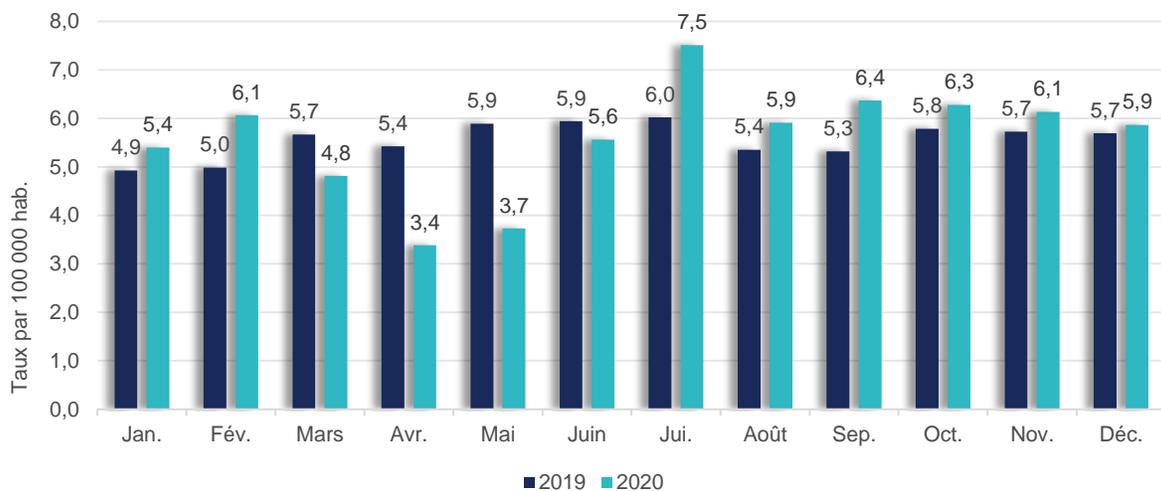
En ce qui a trait au nombre d'agressions sexuelles enregistrées en 2020, ce sont celles de niveau 1 qui ont connu la plus forte hausse, soit 63 infractions de plus qu'en 2019. Il est à noter que les agressions sexuelles de niveau 1 représentent presque l'entièreté (97,5 %) de l'ensemble des agressions sexuelles déclarées par les corps de police en 2020 (tableau 1).

Encadré 2 – Les agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) en 2020

Lorsque les taux sont analysés selon le mois, on constate plusieurs écarts entre les valeurs enregistrées en 2019 et en 2020. C'est notamment le cas pour les mois de mars (4,8), d'avril (3,4) et de mai (3,7), pour lesquels on enregistre des taux nettement plus bas que les autres mois de l'année 2020, ainsi qu'en comparaison avec ces mêmes mois pour l'année précédente. Rappelons que pour faire face à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020, entraînant plusieurs mesures visant à limiter les contacts entre les individus, dont l'interdiction de tout rassemblement le 21^e jour du même mois⁸. Les assouplissements aux mesures ont débuté au courant du printemps, et les rassemblements extérieurs ont été autorisés à partir du 22 mai. Parallèlement, en juin 2020, on constate que le taux d'agressions sexuelles (5,6) est similaire à celui du même mois de 2019.

En juillet 2020, le taux d'agressions sexuelles (7,5) est similaire à celui d'octobre 2017 (7,8), soit le point culminant du mouvement de dénonciation #MoiAussi⁹. Il est important de noter qu'une vague de dénonciation sur les réseaux sociaux ayant eu lieu en juillet 2020¹⁰, cela peut expliquer cette soudaine hausse, bien que celle-ci coïncide également avec un assouplissement des mesures sanitaires. Les taux d'agressions sexuelles des mois suivants, soit d'août à décembre, sont légèrement supérieurs comparativement à la même période l'année précédente. On peut penser que l'effet du mouvement de dénonciation pourrait avoir perduré.

Graphique 2 | Évolution du taux mensuel d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), Québec, 2019^a et 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

⁸ Institut national de santé publique du Québec (2022).

⁹ Rotenburg, C. et Cotter, A. (2018).

¹⁰ Groguhé, M. (2021).

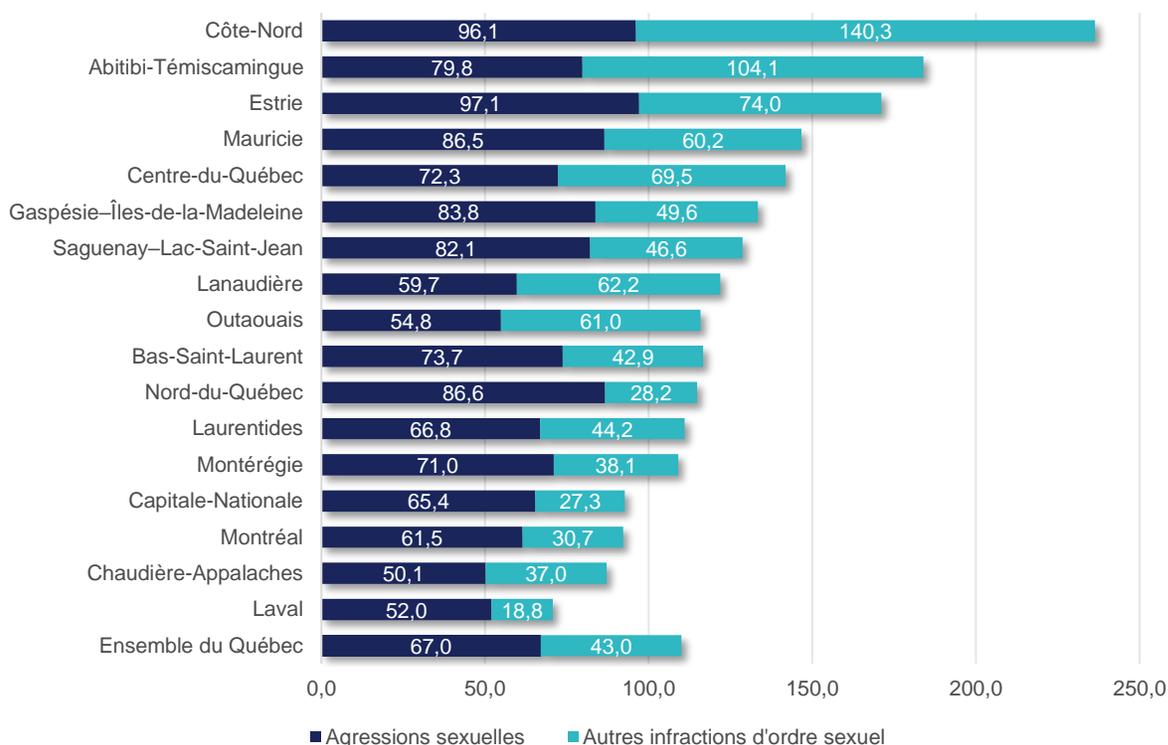
1.3- Portrait régional similaire à l'année précédente

En 2020, ce sont les régions de la Côte-Nord (236,4) et de l'Abitibi-Témiscamingue (183,9) qui enregistrent les taux d'infractions sexuelles les plus élevés. À l'inverse, ce sont les régions de Laval (70,7) et de la Chaudière-Appalaches (87,1) qui ont les taux les plus faibles. C'était la même réalité l'année précédente.

La région de l'Estrie a connu une hausse importante du taux d'infractions sexuelles entre 2019 et 2020, lequel est passé de 118,2 à 171,1¹¹ par 100 000 habitants (tableau 4, dans la section des tableaux complémentaires). En effet, l'Estrie enregistrait le sixième taux d'agressions sexuelles le plus élevé en 2019 (72,6), alors qu'elle enregistre le plus haut taux (97,1) au Québec en 2020. En ce qui concerne la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel, cette région avait le dixième taux (45,6) le plus élevé en 2019, alors qu'elle enregistre le troisième plus haut taux pour les autres infractions d'ordre sexuel (74,0) en 2020¹².

Après l'Estrie (97,1), c'est dans la région de la Côte-Nord (96,1) que les taux d'agressions sexuelles sont les plus élevés en 2020. Quant aux autres infractions d'ordre sexuel, les régions ayant les plus hauts taux sont la Côte-Nord (140,3) et l'Abitibi-Témiscamingue (104,1) (graphique 3).

Graphique 3 | Taux régionaux d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹¹ Ministère de la Sécurité publique (2021).

¹² Idem.

1.4- Classement des infractions : en continuité avec 2019

Les modifications apportées en 2017 par le CCSJSC aux normes de classement des affaires déclarées par la police ont été mises en œuvre au Québec à compter du 1^{er} janvier 2018. Ainsi, 2019 est la première année d'application complète de ces nouvelles normes. Leur application implique une validation accrue du classement des affaires, ce qui accroît la fiabilité des statistiques (voir encadré 3).

Encadré 3 – Classement des affaires criminelles fondées et non fondées

Collecte d'informations sur les affaires non fondées^{13,14,15}

À la suite d'un examen mené en 2006 par le CCSJSC et le Comité des informations et statistiques policières (CISP) de l'Association canadienne des chefs de police, la fiabilité des données de classement des affaires non fondées a été remise en question, notamment en raison d'un manque d'uniformité dans les pratiques des différents corps de police. Le CCSJSC a donc choisi de ne plus publier les statistiques sur les affaires non fondées à compter de ce moment.

En 2017, des travaux ont été réalisés par ces deux mêmes organismes pour formuler des recommandations visant à régler les problèmes liés à la qualité des données, assurer une déclaration normalisée et rétablir la diffusion d'informations sur les affaires non fondées. Statistique Canada a ainsi apporté plusieurs modifications aux normes de classement des affaires criminelles à compter du 1^{er} janvier 2018, notamment à des catégories de classement ainsi qu'à des définitions, dont celles d'« affaire fondée » et d'« affaire non fondée ».

*Définitions révisées*¹⁶:

Affaire fondée

Une affaire est fondée s'il a été déterminé, après l'enquête policière, que l'infraction déclarée s'est produite ou qu'il y a eu tentative de commettre l'infraction (même si l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé n'est pas connu), ou qu'il n'y a pas de preuve crédible confirmant que l'affaire n'a pas eu lieu. Cela comprend les rapports fournis par une tierce partie qui répondent à ces critères.

Affaire non fondée

Une affaire est non fondée s'il a été déterminé, après l'enquête policière, que l'infraction signalée ne s'est pas produite et qu'il n'y a pas eu tentative de commettre l'infraction. De plus, depuis 2018, une validation accrue du classement des affaires est réalisée pour accroître la qualité des statistiques. Comme il était attendu que tous les corps de police mettent en œuvre les nouvelles normes de classement en 2018, l'année 2019 est la première année d'application complète des nouvelles normes.

Incidence des nouvelles normes de classement

En raison des nouvelles définitions, la police doit confirmer qu'une infraction signalée n'a pas eu lieu, plutôt que de confirmer qu'une infraction signalée a eu lieu. Par conséquent, une hausse des affaires fondées, une diminution des affaires non fondées pour tous les types de crimes et enfin, une baisse du taux de solution des affaires étaient entrevues à compter de 2018. Une première analyse par le CCSJSC confirme cette hypothèse, du moins en ce qui a trait à l'augmentation du nombre d'affaires fondées. Il

¹³ Statistique Canada (2018).

¹⁴ Greenland, J. et Cotter, A. (2018).

¹⁵ Moreau, G. (2019).

¹⁶ Idem.

évalue que pour 2018, entre 3 et 4 % de la hausse de 15 % du taux d'agressions sexuelles de niveau 1 déclarées comme fondées pour l'ensemble du Canada peuvent être attribuées aux changements apportés aux normes de déclaration au Programme DUC¹⁷. Une partie de la hausse enregistrée au Québec en 2018 peut être due aux nouvelles normes de classement.

1.4.1- La majorité des infractions sexuelles signalées à la police sont considérées comme étant fondées

En 2020, la grande majorité (92,4 %) des infractions sexuelles signalées à la police ont été considérées comme fondées. On notait une proportion similaire l'année précédente (90,2 %). Ce sont les agressions sexuelles qui ont été considérées comme fondées en plus grande proportion (93,6 %), comparativement aux autres infractions d'ordre sexuel (90,7 %) (tableau 5 dans la section des tableaux complémentaires).

En 2020, on compte 9 435 infractions sexuelles fondées, comparativement à 9 243 en 2019. Parmi les hausses d'affaires fondées, notons que les infractions de voyeurisme (+44,7 %, +84), de publication non consensuelle d'images intimes (+11,3 %, +43) et de leurre (+11,0 %, +73), sont celles qui ont une plus grande influence sur l'augmentation de l'ensemble des infractions sexuelles. Seuls les contacts sexuels (-4,2 %, -80) et les incitations à des contacts sexuels (-10,4 %, -25) affichent une diminution d'affaires fondées comparativement à 2019.

Quant aux affaires non fondées (771), elles ont diminué de 23,1 % comparativement à 2019 (1 003), avec 40 affaires de moins. Cette baisse est principalement attribuable aux affaires non fondées d'agressions sexuelles de niveau 1 (-22,9 %, -115), de contacts sexuels (-31,3 %, -84) et de leurre (-28,7 %, -31) (tableau 5 dans la section des tableaux complémentaires).

Rappelons que, outre les statistiques du tableau 5, les données présentées dans les tableaux et les graphiques de ce rapport ne concernent que les données déclarées fondées par les corps de police.

1.4.2- Grand nombre d'affaires classées par mise en accusation

Une infraction est considérée comme classée lorsqu'au terme de l'enquête, les policiers ont amassé suffisamment de preuves et qu'au moins un auteur présumé a été identifié. Parmi les 9 435 infractions sexuelles fondées en 2020, on note un taux d'affaires classées de 46,7 % (4 405) (tableau 2). Par comparaison, 72,3 % des infractions contre la personne ont été classées cette même année (tableau 6 dans la section des tableaux complémentaires)¹⁸.

Des 4 405 infractions sexuelles classées, la très grande majorité (78,3 %) l'a été par mise en accusation (ou par une recommandation en ce sens)¹⁹. Les infractions de publication non consensuelle d'images intimes sont les infractions classées par mise en accusation dans la plus faible proportion, soit 52,1 % (tableau 2).

¹⁷ Idem.

¹⁸ Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, etc.

¹⁹ Il existe des différences entre les provinces dans le processus de dépôt des accusations criminelles. Dans certaines provinces, la police porte des accusations, et le procureur décide ensuite de l'opportunité d'engager une poursuite. Au Québec, la pratique veut qu'un procureur autorise le dépôt d'accusations *après* avoir examiné la preuve contenue au dossier de la police. Les affaires classées « par mise en accusation » reflètent la recommandation de la police et non la décision du procureur.

Tableau 2 | Infractions sexuelles selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2020

Catégories d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	%	Total (N)	%	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	33	17	51,5	16	48,5	13	81,3	3	18,8
Agression sexuelle armée (niveau 2)	111	65	58,6	46	41,4	38	82,6	8	17,4
Agression sexuelle simple (niveau 1)	5 603	2 979	53,2	2 624	46,8	2 023	77,1	601	22,9
Sous-total	5 747	3 061	53,3	2 686	46,7	2 074	77,2	612	22,8
Autres infractions d'ordre sexuel									
Contacts sexuels	1 809	800	44,2	1 009	55,8	839	83,2	170	16,8
Incitation à des contacts sexuels	216	90	41,7	126	58,3	100	79,4	26	20,6
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	33	15	45,5	18	54,5	18	100,0	0	0,0
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	15	7	46,7	8	53,3	8	100,0	0	0,0
Inceste	39	19	48,7	20	51,3	16	80,0	4	20,0
Corruption d'enfants	25	12	48,0	13	52,0	11	84,6	2	15,4
Leurre	735	528	71,8	207	28,2	173	83,6	34	16,4
Publication non consentuée d'images intimes	425	262	61,6	163	38,4	85	52,1	78	47,9
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	83	49	59,0	34	41,0	24	70,6	10	29,4
Voyeurisme	272	168	61,8	104	38,2	86	82,7	18	17,3
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	25	16	64,0	9	36,0	8	88,9	1	11,1
Autres	11	3	27,3	8	72,7	8	100,0	0	0,0
Sous-total	3 688	1 969	53,4	1 719	46,6	1 376	80,0	343	20,0
Total des infractions sexuelles	9 435	5 030	53,3	4 405	46,7	3 450	78,3	955	21,7

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.5- La grande majorité des infractions sexuelles sont perpétrées dans une résidence d'habitation

En 2020, 73,0 % des infractions sexuelles déclarées par les corps de police du Québec ont été perpétrées dans une résidence d'habitation (tableau 3). Cette proportion est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des infractions contre la personne. En effet, 63,3 % des infractions contre la personne ont été commises dans une résidence d'habitation (tableau 7 dans la section des tableaux complémentaires).

La maison unifamiliale est le lieu où une infraction sexuelle a été déclarée le plus souvent en 2020. En effet, 37,5 % des agressions sexuelles ont été commises dans une maison unifamiliale et près de la moitié (49,5 %) des autres infractions sexuelles.

Dans une moindre mesure, des infractions sexuelles sont commises dans d'autres lieux. L'établissement d'enseignement affiche la plus grande proportion (6,2 %) pour les autres infractions d'ordre sexuel, et l'établissement commercial, pour les agressions sexuelles (6,7 %). Rappelons que pour plusieurs autres infractions d'ordre sexuel, le Code criminel prévoit que la victime doit nécessairement être mineure. Cela peut expliquer le fait qu'une plus forte proportion de ce type de crime soit perpétrée dans un établissement d'enseignement comparativement aux agressions sexuelles (2,8 %) (tableau 3).

Tableau 3 | Nombre d'infractions sexuelles selon le lieu de perpétration et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p

Lieux	Agressions sexuelles		Autres infractions d'ordre sexuel		Total d'infractions sexuelles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Résidence d'habitation						
Maison unifamiliale	2 153	37,5	1 825	49,5	3 978	42,2
Unité d'habitation	1 821	31,7	848	23,0	2 669	28,3
Autre type de résidence d'habitation	170	3,0	72	2,0	242	2,6
Sous-total	4 144	72,1	2 745	74,4	6 889	73,0
Autres types de lieux						
Établissement commercial (restaurant, centre commercial, station-service, etc.)	385	6,7	94	2,5	479	5,1
Établissement d'enseignement	159	2,8	229	6,2	388	4,1
Établissement d'utilité publique	292	5,1	191	5,2	483	5,1
Stationnement	68	1,2	26	0,7	94	1,0
Transport en commun	63	1,1	8	0,2	71	0,8
Voie publique (route, rue, piste cyclable, etc.)	202	3,5	77	2,1	279	3,0
Zone de plein air (parc, plan d'eau, zone libre)	151	2,6	97	2,6	248	2,6
Autre(s)	137	2,4	126	3,4	263	2,8
Inconnu	146	2,5	95	2,6	241	2,6
Sous-total	1 603	27,9	943	25,6	2 546	27,0
Total des infractions sexuelles	5 747	100,0	3 688	100,0	9 435	100,0

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 2 : PORTRAIT DES VICTIMES

2.1- Stabilisation du taux de victimes d'agressions sexuelles

Dans la dernière décennie, le taux de victimes féminines d'agressions sexuelles déclarées par les corps de police est largement supérieur à celui des victimes masculines. C'est encore le cas en 2020, le taux de femmes victimes d'agressions sexuelles (118,9 par 100 000 femmes) étant près de huit fois plus élevé que celui des hommes (15,1 par 100 000 hommes).

Depuis 2014, le taux de femmes victimes d'agressions sexuelles est continuellement en hausse. Toutefois, en 2020, on constate que le taux semble se stabiliser. En effet, on note que la hausse annuelle moyenne du taux de femmes victimes d'agressions sexuelles est de 8,5 % de 2014 à 2020, alors que pour la dernière année, le taux a augmenté de 0,8 %.

Du côté des hommes victimes d'agressions sexuelles, le taux de victimes (15,1) a diminué de 1,7 % en 2020, ce qui représente la première baisse depuis 2015. En 2019, le taux de victimes masculines (15,4) était le plus haut dans la dernière décennie, avec la plus importante hausse (+18,3 %) (graphique 4).

Graphique 4 | Évolution du taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2011 à 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

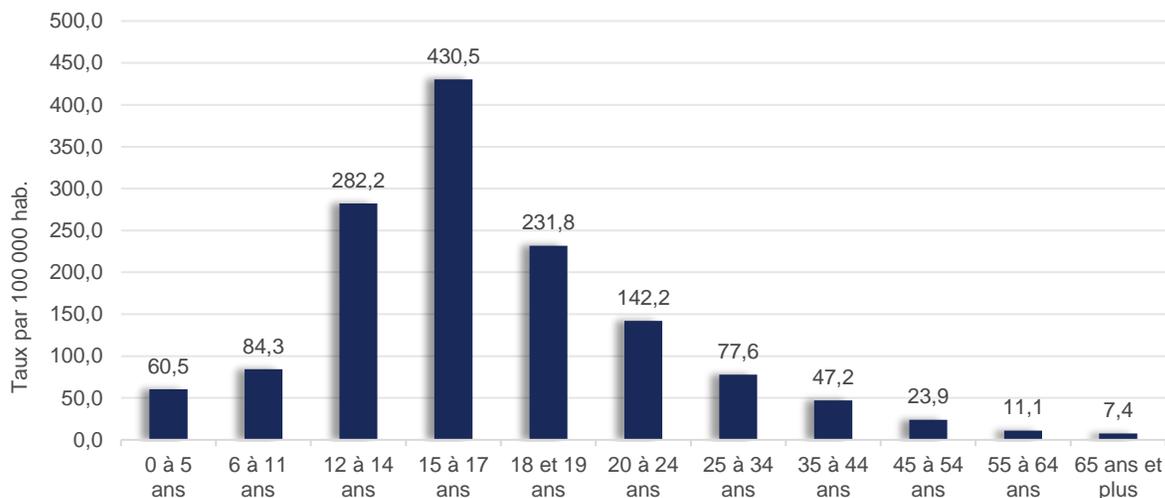
Selon l'*Enquête sociale générale sur la victimisation* de Statistique Canada de 2019, on note que 6 % des victimes d'agressions sexuelles ont dénoncé à la police²⁰. Cette faible proportion de dénonciation est également démontrée dans les précédentes enquêtes portant sur la victimisation.

²⁰ Cotter, A. (2021)

En 2020, les groupes d'âge ayant les taux d'agressions sexuelles les plus élevés se situent entre 12 et 24 ans. On observe le même portrait pour l'ensemble des infractions contre la personne²¹.

Les deux groupes d'âge ayant les taux les plus élevés d'agressions sexuelles sont ceux d'âges mineurs. En effet, les 15 à 17 ans ont un taux de victimes de 430,5 par 100 000 jeunes, suivis des 12 à 14 ans, avec un taux de 282,2 (graphique 5).

Graphique 5 | Taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

En 2020, les taux de victimes jeunes ou adultes d'agressions sexuelles sont demeurés plutôt stables, avec des variations respectives de 1,7 % et de -1,0 % par rapport à 2019.

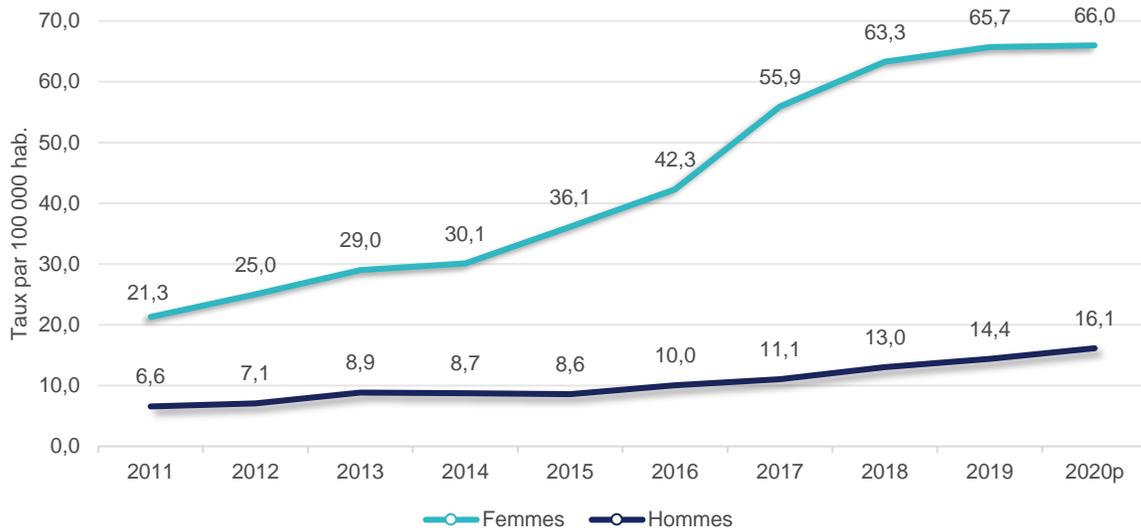
Chez les personnes mineures, c'est le nombre de victimes de 15 à 17 ans qui a progressé le plus (+85), passant de 984 en 2019 à 1 069 en 2020. Du côté des adultes, c'est pour les 18 et 19 ans que l'on note une différence en nombre plus importante (-34), ce nombre étant passé de 447 à 413 victimes. Lorsque l'on compare les taux plutôt que les nombres de victimes, c'est toutefois les 65 ans et plus qui affichent la hausse la plus marquée (+12 %) (tableau 10 dans la section des tableaux complémentaires).

2.2- Légère hausse du nombre de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel

Dans la dernière décennie, le taux de victimes féminines d'autres infractions d'ordre sexuel est supérieur au taux de victimes de sexe masculin. En 2020, le taux de femmes victimes (66,0) est plus de quatre fois plus élevé que celui des hommes (16,1). Cet écart semble toutefois en voie de s'amincir. En effet, de 2015 à 2020, les taux ont augmenté de 82,5 % pour les victimes féminines et de 87,7 % pour les victimes masculines. Le taux de victimes féminines d'autres infractions d'ordre sexuel a connu une très légère hausse (+0,4 %) en 2020.

²¹ Ministère de la Sécurité publique (2022).

Graphique 6 | Évolution du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2011 à 2020^p

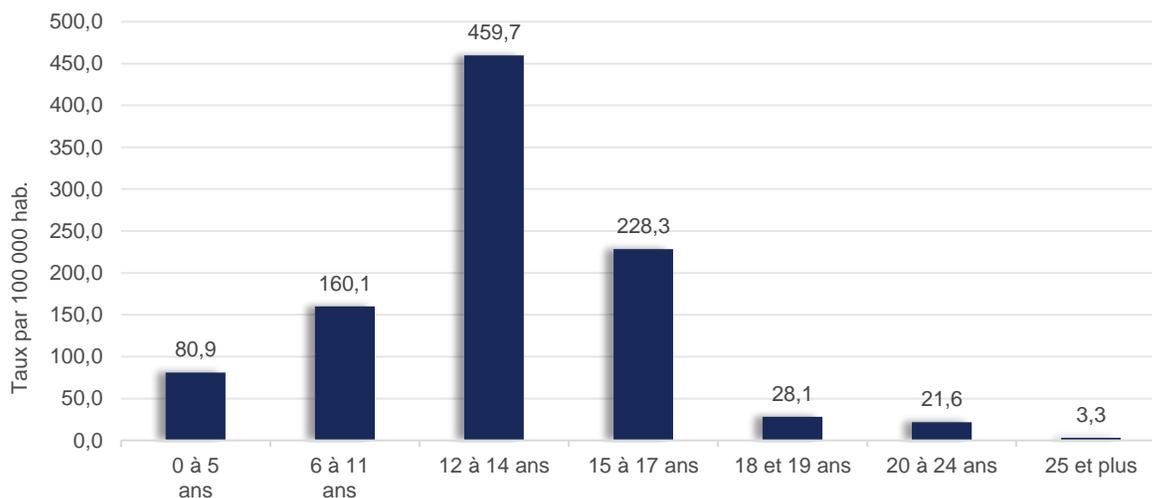


p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

À titre comparatif, la hausse annuelle moyenne pour les victimes féminines, de 2015 à 2020, est de 14,5 % pour cette catégorie d'infractions. En ce qui concerne les victimes masculines, la variation annuelle (+12,9 %) est similaire à la variation annuelle moyenne pour la même période (+11,0 %) (graphique 6).

Graphique 7 | Taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La catégorie des autres infractions d'ordre sexuel présente des taux de victimes d'âge mineur largement supérieurs à ceux des adultes. Ceci s'explique par le fait que le Code criminel prévoit, pour plusieurs de ces infractions, que la victime est d'âge mineur²².

En 2020, c'est chez les 12 à 14 ans et les 15 à 17 ans que les taux de victimes sont les plus élevés, soit respectivement de 459,7 et de 228,3. Chez les victimes d'âge adulte, ce sont les 18 et 19 ans (28,1) et les 20 à 24 ans (21,6) qui ont les taux de victimisation les plus élevés (graphique 7).

En 2020, le taux de jeunes victimes est demeuré stable (+0,8 %), avec 48 victimes de plus. C'est chez les 6 à 11 ans et les 12 à 14 ans que les corps de police ont déclaré la plus grande hausse du nombre de victimes, comparativement à 2019, soit des hausses respectives de 27 et de 34 de plus.

Chez les victimes d'âge adulte, le taux a progressé de 18,0 %, avec 59 personnes de plus. C'est chez les 20 à 24 ans (+17) et les 45 à 54 ans (+21) que l'on enregistre la plus grande hausse du nombre de victimes (tableau 12 dans la section des tableaux complémentaires).

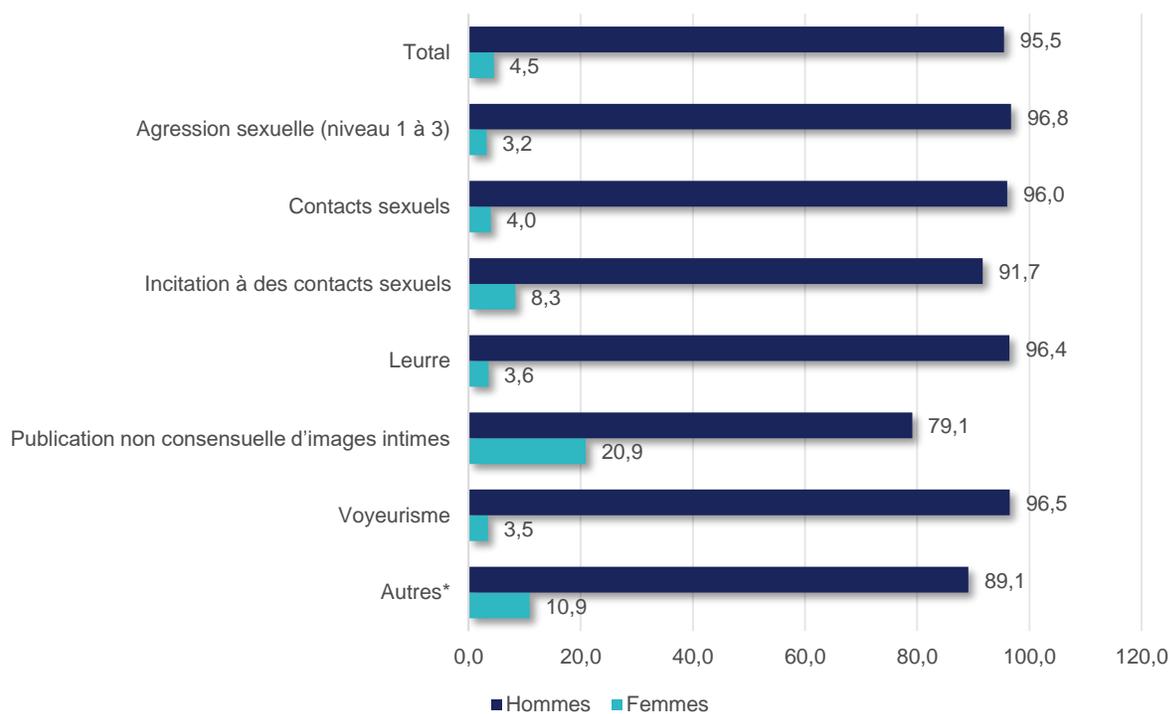
²² On peut penser notamment aux infractions de corruption d'enfant ou d'entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant, qui, par définition, comprennent uniquement des victimes d'âge mineur.

CHAPITRE 3 : PORTRAIT DES AUTEURS PRÉSUMÉS

3.1- Les auteurs présumés sont en grande majorité des hommes

Les auteurs présumés d'infractions sexuelles sont presque en totalité des hommes (95,5 %). La catégorie des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) est d'ailleurs celle ayant la proportion d'auteurs présumés masculins la plus élevée (96,8 %) (graphique 8 et tableaux 13 et 14 dans la section des tableaux complémentaires). À titre comparatif, les auteurs présumés d'infractions contre la personne sont des hommes dans une proportion de 79,0 %²³.

Graphique 8 | Répartition (en %) des auteurs présumés d'infractions sexuelles selon leur sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p



* Comprend les infractions suivantes : exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée, entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant, inceste, corruption d'enfants, rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983, autres.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

²³ Ministère de la Sécurité publique (2022).

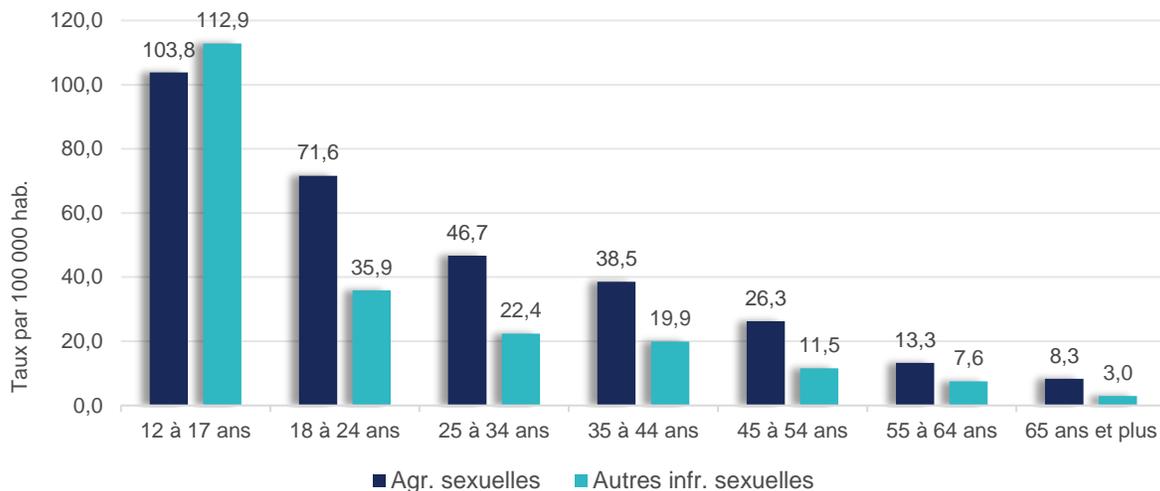
Par ailleurs, l'infraction relative à la publication non consentuelle d'images intimes se distingue des autres infractions sexuelles avec la proportion d'auteurs présumés masculins la plus faible, soit 79,1 %. (graphique 8). Cette proportion d'auteurs présumés masculins se rapproche davantage de celle des crimes contre la personne.

3.2- Prédominance du taux d'auteurs présumés d'âge mineur

En 2020, la grande majorité des auteurs d'infractions sexuelles sont d'âge adulte, une faible proportion des auteurs présumés d'infractions sexuelles étant d'âge mineur (27,0 %). Cependant, le taux de perpétration par 100 000 jeunes (216,6) est environ cinq fois plus élevé que le taux d'auteurs présumés adultes (43,5).

Le constat est le même, que ce soit pour les agressions sexuelles ou les autres infractions d'ordre sexuel. En effet, le taux d'auteurs présumés est plus de trois fois plus élevé chez les jeunes pour les agressions sexuelles (103,8 comparativement à 29,3 pour les adultes) et environ huit fois plus élevé pour les autres infractions d'ordre sexuel (112,9 comparativement à 14,2 pour les adultes) (graphique 9, tableaux 15 et 16 dans la section des tableaux complémentaires).

Graphique 9 | Taux d'auteurs présumés d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

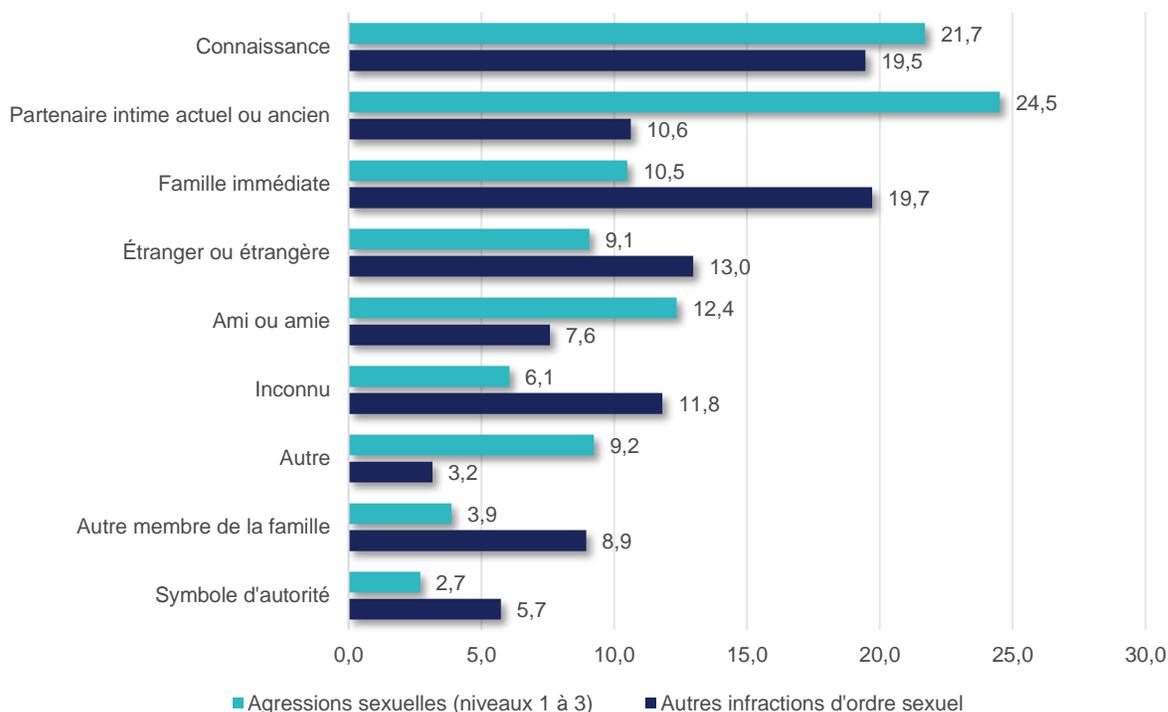
Une analyse des auteurs présumés, par groupe d'âge, nous permet de constater que le taux d'auteurs présumés est généralement plus élevé pour la catégorie des agressions sexuelles que pour les autres infractions d'ordre sexuel. On constate toutefois que les auteurs présumés âgés entre 12 à 17 ans constituent le seul groupe pour lequel on remarque la tendance inverse, soit que leur taux de perpétration est plus élevé pour les autres infractions d'ordre sexuel que pour les agressions sexuelles (graphique 9).

3.3- L'auteur d'infractions sexuelles est souvent connu de la victime

En 2020, la grande majorité des auteurs présumés sont connus de leur victime (81,2 %). En effet, seulement 10,6 % des auteurs présumés sont un étranger ou une étrangère pour la victime, tandis que la nature de la relation avec celle-ci n'a pu être établie dans 8,2 % des cas. Pour les agressions sexuelles, près du quart (24,5 %) des auteurs présumés sont un partenaire intime actuel ou ancien de la victime. Dans 21,7 % des cas, ils sont plutôt une connaissance de la victime (graphique 10 et tableau 17 dans la section des tableaux complémentaires).

En ce qui concerne les autres infractions d'ordre sexuel, les auteurs présumés sont, dans des proportions similaires, une connaissance (19,5 %) ou un membre de la famille immédiate (19,7 %). Les proportions d'auteurs présumés d'autres infractions d'ordre sexuel qui sont un étranger ou une étrangère (13,0 %) et dont la relation est inconnue (11,8 %) sont légèrement supérieures à ce que l'on observe pour les agressions sexuelles (graphique 10).

Graphique 10 | Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2020^{p24}



p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

²⁴ Dans ce graphique, « Autre membre de la famille » regroupe les relations suivantes : beau-père/belle-mère, parent éloigné et beau-fils/belle-fille. La « Famille immédiate » regroupe parent, enfant et autre membre de la famille. La catégorie « Autre » regroupe notamment : relation d'affaires, voisin/voisine, relation criminelle et colocataire.

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 4 | Nombre et taux de victimes d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions et la région, Québec, 2020^p

Régions administratives	Agressions sexuelles		Autres infractions d'ordre sexuel		Total des infractions sexuelles	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Bas-Saint-Laurent	146	73,7	85	42,9	231	116,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	229	82,1	130	46,6	359	128,7
Capitale-Nationale	495	65,4	207	27,3	702	92,7
Mauricie	237	86,5	165	60,2	402	146,7
Estrie	324	97,1	247	74	571	171,1
Montréal	1 273	61,5	636	30,7	1 909	92,2
Outaouais	220	54,8	245	61	465	118,6
Abitibi-Témiscamingue	118	79,8	154	104,1	272	183,9
Côte-Nord	87	96,1	127	140,3	214	236,4
Nord-du-Québec	40	86,6	13	28,2	53	114,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	76	83,8	45	49,6	121	133,4
Chaudière-Appalaches	217	50,1	160	37	377	87,1
Laval	230	52	83	18,8	313	70,7
Lanaudière	313	59,7	326	62,2	639	121,9
Laurentides	422	66,8	279	44,2	701	111
Montérégie	1 138	71	611	38,1	1 749	109,1
Centre-du-Québec	182	72,3	175	69,5	357	141,9
Ensemble du Québec	5 747	67	3 688	43	9 435	110

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 5 | Nombre d'infractions sexuelles fondées et non fondées selon la catégorie d'infractions, Québec, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions	Fondées		Non fondées		Total		Variation du nombre d'affaires fondées 2019 ^a /2020 ^p (%)	Variation du nombre d'affaires non fondées 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2019 ^a	2020 ^p	2019 ^a	2020 ^p	2019 ^a	2020 ^p		
Agressions sexuelles								
Agression sexuelle grave (niveau 3)	26	33	1	1	27	34	26,9	0,0
Agression sexuelle armée (niveau 2)	108	111	7	7	115	118	2,8	0,0
Agression sexuelle simple (niveau 1)	5 540	5 603	502	387	6 042	5 990	1,1	-22,9
Sous-total	5 674	5 747	510	395	6 184	6 142	1,3	-22,5
Autres infractions d'ordre sexuel								
Contacts sexuels	1 889	1 809	268	184	2 157	1 993	-4,2	-31,3
Incitation à des contacts sexuels	241	216	38	28	279	244	-10,4	-26,3
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	31	33	2	3	33	36	6,5	50,0
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	13	15	3	8	16	23	15,4	166,7
Inceste	37	39	9	4	46	43	5,4	-55,6
Corruption d'enfants	21	25	10	7	31	32	19,0	-30,0
Leurre	662	735	108	77	770	812	11,0	-28,7
Publication non consensuelle d'images intimes	382	425	29	37	411	462	11,3	27,6
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	78	83	10	12	88	95	6,4	20,0
Voyeurisme	188	272	13	15	201	287	44,7	15,4
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	16	25	1	1	17	26	56,3	0,0
Autres	11	11	2	0	13	11	0,0	-100,0
Sous-total	3 569	3 688	493	376	4 062	4 064	3,3	-23,7
Total des infractions sexuelles	9 243	9 435	1 003	771	10 246	10 206	2,1	-23,1

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 6 | Infractions contre la personne selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p

Catégories d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation ²⁵	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide ²⁶	92	25	27,2	67	72,8	59	88,1	8	11,9
Négligence criminelle	38	22	57,9	16	42,1	16	100,0	0	0,0
Tentative de meurtre	250	118	47,2	132	52,8	128	97,0	4	3,0
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	46 992	10 344	22,0	36 648	78,0	27 602	75,3	9 046	24,7
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	5 747	3 061	53,3	2 686	46,7	2 074	77,2	612	22,8
Autres infractions d'ordre sexuel	3 688	1 969	53,4	1 719	46,6	1 376	80,0	343	20,0
Enlèvement, traite et séquestration	1 077	176	16,3	901	83,7	830	92,1	71	7,9
Vol qualifié et extorsion	4 220	2 507	59,4	1 713	40,6	1 444	84,3	269	15,7
Harcèlement criminel	6 195	1 400	22,6	4 795	77,4	3 917	81,7	878	18,3
Menaces	16 700	3 634	21,8	13 066	78,2	9 216	70,5	3 850	29,5
Autre*	2 554	995	39,0	1 559	61,0	1 183	75,9	376	24,1
Total	87 553	24 251	27,7	63 302	72,3	47 845	75,6	15 457	24,4

* Inclut notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.

^p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

²⁵ Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles, dont : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, etc.

²⁶ En raison d'une erreur de déclaration, le nombre d'homicides commis au Québec en 2020 a été révisé à la baisse, passant de 92 à 90. Considérant l'avancement du traitement des données, la correction du nombre d'homicides sera apportée dans les publications portant sur les années ultérieures.

Tableau 7 | Nombre d'infractions contre la personne selon le lieu de perpétration, Québec, 2020^p

Lieux	Nombre	%
Résidence d'habitation		
Maison unifamiliale	25 100	28,7
Unité d'habitation	28 738	32,8
Autre type de résidence d'habitation	1 613	1,8
Sous-total	55 451	63,3
Autres types de lieux		
Établissement bancaire	189	0,2
Établissement commercial (restaurant, centre commercial, station-service, etc.)	7 454	8,5
Établissement d'enseignement	2 525	2,9
Établissement d'utilité publique	4 495	5,1
Stationnement	2 558	2,9
Transport en commun	870	1,0
Voie publique (route, rue, piste cyclable, etc.)	10 109	11,5
Zone de plein air (parc, plan d'eau, zone libre)	1 964	2,2
Autre(s)	1 270	1,5
Inconnu	668	0,8
Sous-total	32 102	36,7
Total des infractions contre la personne	87 553	100,0

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 8 | Évolution du nombre de victimes selon la catégorie d'infractions sexuelles, Québec, 2011 à 2020^p

Sexes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p
Agressions sexuelles										
Femmes	3 171	3 267	3 212	3 058	3 249	3 481	4 340	4 809	5 021	5 098
Hommes	551	600	553	484	483	519	516	544	653	648
Sous-total	3 722	3 867	3 765	3 542	3 732	4 000	4 856	5 353	5 674	5 746
Autres infractions d'ordre sexuel										
Femmes	856	1 018	1 190	1 244	1 502	1 770	2 329	2 661	2 796	2 829
Hommes	260	284	359	356	353	415	457	545	612	692
Sous-total	1 116	1 302	1 549	1 600	1 855	2 185	2 786	3 206	3 408	3 521
Total	4 838	5 169	5 314	5 142	5 587	6 185	7 642	8 559	9 082	9 267

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 | Profil (en %) des victimes d'agressions sexuelles, Québec, 2020^p

Caractéristiques	Agression sexuelle grave (niveau 3)		Agression sexuelle armée (niveau 2)		Agression sexuelle simple (niveau 1)		Total	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Sexe								
Femme	27	81,8	87	78,4	4 984	89,0	5 098	88,7
Homme	6	18,2	24	21,6	618	11,0	648	11,3
Inconnu	0	0,0	0	0,0	1	0,0	1	0,0
Âge								
0 à 5 ans	1	3,0	2	1,8	313	5,6	316	5,5
6 à 11 ans	1	3,0	5	4,5	469	8,4	475	8,3
12 à 14 ans	0	0,0	9	8,1	748	13,4	757	13,2
15 à 17 ans	2	6,1	16	14,4	1 051	18,8	1 069	18,6
18 et 19 ans	4	12,1	14	12,6	395	7,1	413	7,2
20 à 24 ans	4	12,1	17	15,3	689	12,3	710	12,4
25 à 34 ans	7	21,2	19	17,1	838	15,0	864	15,0
35 à 44 ans	9	27,3	12	10,8	526	9,4	547	9,5
45 à 54 ans	5	15,2	8	7,2	244	4,4	257	4,5
55 à 64 ans	0	0,0	5	4,5	134	2,4	139	2,4
65 ans et plus	0	0,0	0	0,0	125	2,2	125	2,2
Inconnu	0	0,0	4	3,6	71	1,3	75	1,3
Relation avec l'auteur présumé								
Partenaire intime actuel ou ancien*	12	36,4	25	22,5	1 372	24,5	1 409	24,5
Parent	0	0,0	4	3,6	211	3,8	215	3,7
Enfant	0	0,0	0	0,0	3	0,1	3	0,1
Autre membre de la famille immédiate	1	3,0	1	0,9	383	6,8	385	6,7
Beau-père ou belle-mère	1	3,0	0	0,0	110	2,0	111	1,9
Beau-fils ou belle-fille	0	0,0	0	0,0	11	0,2	11	0,2
Parent éloigné	1	3,0	0	0,0	100	1,8	101	1,8
Connaissance	5	15,2	25	22,5	1 217	21,7	1 247	21,7
Voisin ou voisine	0	0,0	2	1,8	110	2,0	112	1,9
Relation d'affaires	1	3,0	4	3,6	246	4,4	251	4,4
Symbole d'autorité	0	0,0	0	0,0	155	2,8	155	2,7
Ami ou amie	4	12,1	13	11,7	693	12,4	710	12,4
Autre relation intime	0	0,0	5	4,5	64	1,1	69	1,2
Relation criminelle	0	0,0	2	1,8	10	0,2	12	0,2
Colocataire	0	0,0	0	0,0	71	1,3	71	1,2
Relation inverse d'autorité	0	0,0	1	0,9	15	0,3	16	0,3
Étranger	4	12,1	20	18,0	497	8,9	521	9,1
Inconnu	4	12,1	9	8,1	335	6,0	348	6,1
Total (N)	33	100,0	111	100,0	5 603	100,0	5 747	100,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 10 | Nombre et taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2019^a et 2020^p

Groupe d'âge	2019 ^a		2020 ^p		Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
0 à 5 ans	297	56,3	316	60,5	7,5
6 à 11 ans	496	88,7	475	84,3	-5,0
12 à 14 ans	779	303,2	757	282,2	-6,9
15 à 17 ans	984	398,6	1 069	430,5	8,0
Total de jeunes victimes	2 556	160,7	2 617	163,4	1,7
18 et 19 ans	447	250,3	413	231,8	-7,4
20 à 24 ans	711	141,4	710	142,2	0,6
25 à 34 ans	850	77,1	864	77,6	0,8
35 à 44 ans	558	48,5	547	47,2	-2,8
45 à 54 ans	260	23,9	257	23,9	0,1
55 à 64 ans	126	10,1	139	11,1	10,0
65 ans et plus	108	6,6	125	7,4	12,0
Total de victimes adultes	3 060	44,3	3 055	43,8	-1,0
Total	5 616	66,1	5 672	66,1	0,1

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 11 | Profil (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2020^p

Caractéristiques	Contacts sexuels		Incitation à des contacts sexuels		Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée		Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant		Inceste		Corruption d'enfants		Page 1/2...
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	
Sexe													
Femme	1 490	82,4	151	72,6	28	84,8	9	81,8	34	87,2	15	60,0	...
Homme	319	17,6	57	27,4	5	15,2	2	18,2	5	12,8	10	40,0	...
Âge													
0 à 5 ans	365	20,2	26	12,5	0	0,0	2	18,2	10	25,6	3	12,0	...
6 à 11 ans	601	33,2	70	33,7	0	0,0	1	9,1	9	23,1	17	68,0	...
12 à 14 ans	624	34,5	84	40,4	0	0,0	3	27,3	10	25,6	2	8,0	...
15 à 17 ans	207	11,4	27	13,0	31	93,9	5	45,5	5	12,8	3	12,0	...
18 et 19 ans	0	0,0	0	0,0	1	3,0	0	0,0	1	2,6	0	0,0	...
20 à 24 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	5,1	0	0,0	...
25 à 34 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	2,6	0	0,0	...
35 à 44 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
45 à 54 ans	0	0,0	0	0,0	1	3,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
55 à 64 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	2,6	0	0,0	...
65 ans et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Inconnu	12	0,7	1	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Relation avec l'auteur présumé													
Partenaire intime actuel ou ancien*	154	8,5	7	3,4	3	9,1	2	18,2	0	0,0	0	0,0	...
Parent	261	14,4	12	5,8	1	3,0	2	18,2	19	48,7	14	56,0	...
Enfant	2	0,1	1	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	4,0	...
Autre membre de la famille immédiate	295	16,3	24	11,5	3	9,1	0	0,0	19	48,7	2	8,0	...
Beau-père ou belle-mère	150	8,3	12	5,8	1	3,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Beau-fils ou belle-fille	9	0,5	1	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Parent éloigné	105	5,8	8	3,8	0	0,0	0	0,0	1	2,6	0	0,0	...
Connaissance	408	22,6	47	22,6	9	27,3	3	27,3	0	0,0	3	12,0	...
Voisin ou voisine	20	1,1	10	4,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Relation d'affaires	7	0,4	1	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Symbole d'autorité	84	4,6	7	3,4	13	39,4	0	0,0	0	0,0	1	4,0	...
Ami ou amie	174	9,6	16	7,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Autre relation intime	11	0,6	2	1,0	1	3,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Relation criminelle	1	0,1	0	0,0	1	3,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Colocataire	16	0,9	3	1,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Relation inverse d'autorité	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	...
Étranger	64	3,5	41	19,7	1	3,0	2	18,2	0	0,0	1	4,0	...
Inconnu	48	2,7	16	7,7	0	0,0	2	18,2	0	0,0	3	12,0	...
Total (N)	1 809	100,0	208	100,0	33	100,0	11	100,0	39	100,0	25	100,0	...

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 11 (suite) | Profil (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2020^p

Caractéristiques	Page 2/2	Leurre		Publication non consensuelle d'images intimes		Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite		Voyeurisme		Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983		Autres		Total	
		(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Sexe															
Femme	...	557	87,2	340	80,0	60	81,1	126	55,8	16	64,0	3	42,9	2 829	80,3
Homme	...	82	12,8	85	20,0	14	18,9	100	44,2	9	36,0	4	57,1	692	19,7
Âge															
0 à 5 ans	...	1	0,2	0	0,0	6	8,1	3	1,3	4	16,0	2	28,6	422	12,0
6 à 11 ans	...	144	22,5	14	3,3	24	32,4	5	2,2	14	56,0	3	42,9	902	25,6
12 à 14 ans	...	337	52,7	69	16,2	27	36,5	74	32,7	2	8,0	1	14,3	1 233	35,0
15 à 17 ans	...	148	23,2	76	17,9	16	21,6	44	19,5	4	16,0	1	14,3	567	16,1
18 et 19 ans	...	0	0,0	41	9,6	0	0,0	7	3,1	0	0,0	0	0,0	50	1,4
20 à 24 ans	...	0	0,0	80	18,8	0	0,0	26	11,5	0	0,0	0	0,0	108	3,1
25 à 34 ans	...	0	0,0	77	18,1	0	0,0	27	11,9	0	0,0	0	0,0	105	3,0
35 à 44 ans	...	0	0,0	39	9,2	0	0,0	14	6,2	1	4,0	0	0,0	54	1,5
45 à 54 ans	...	0	0,0	21	4,9	0	0,0	15	6,6	0	0,0	0	0,0	37	1,1
55 à 64 ans	...	0	0,0	1	0,2	0	0,0	7	3,1	0	0,0	0	0,0	9	0,3
65 ans et plus	...	0	0,0	3	0,7	0	0,0	2	0,9	0	0,0	0	0,0	5	0,1
Inconnu	...	9	1,4	4	0,9	1	1,4	2	0,9	0	0,0	0	0,0	29	0,8
Relation avec l'auteur présumé															
Partenaire intime actuel ou ancien*	...	13	2,0	178	41,9	2	2,7	15	6,6	0	0,0	0	0,0	374	10,6
Parent	...	1	0,2	0	0,0	9	12,2	1	0,4	2	8,0	1	14,3	323	9,2
Enfant	...	1	0,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	0,1
Autre membre de la famille immédiate	...	4	0,6	1	0,2	4	5,4	3	1,3	10	40,0	1	14,3	366	10,4
Beau-père ou belle-mère	...	2	0,3	0	0,0	3	4,1	6	2,7	1	4,0	1	14,3	176	5,0
Beau-fils ou belle-fille	...	1	0,2	1	0,2	0	0,0	2	0,9	0	0,0	0	0,0	14	0,4
Parent éloigné	...	4	0,6	1	0,2	2	2,7	1	0,4	3	12,0	0	0,0	125	3,6
Connaissance	...	101	15,8	75	17,6	14	18,9	20	8,8	5	20,0	0	0,0	685	19,5
Voisin ou voisine	...	2	0,3	0	0,0	0	0,0	5	2,2	0	0,0	0	0,0	37	1,1
Relation d'affaires	...	1	0,2	3	0,7	0	0,0	6	2,7	0	0,0	0	0,0	18	0,5
Symbole d'autorité	...	8	1,3	1	0,2	1	1,4	84	37,2	2	8,0	1	14,3	202	5,7
Ami ou amie	...	35	5,5	36	8,5	2	2,7	3	1,3	1	4,0	0	0,0	267	7,6
Autre relation intime	...	8	1,3	6	1,4	0	0,0	1	0,4	0	0,0	0	0,0	29	0,8
Relation criminelle	...	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,1
Colocataire	...	0	0,0	2	0,5	0	0,0	2	0,9	0	0,0	0	0,0	23	0,7
Relation inverse d'autorité	...	1	0,2	0	0,0	0	0,0	1	0,4	0	0,0	0	0,0	2	0,1
Étranger	...	236	36,9	45	10,6	20	27,0	45	19,9	1	4,0	1	14,3	457	13,0
Inconnu	...	221	34,6	76	17,9	17	23,0	31	13,7	0	0,0	2	28,6	416	11,8
Total (N)	...	639	100,0	425	100,0	74	100,0	226	100,0	25	100,0	7	100,0	3 521	100,0

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12 | Nombre et taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2019^a et 2020^p

Groupe d'âge	2019 ^a		2020 ^p		Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
0 à 5 ans	444	84,2	422	80,9	-3,9
6 à 11 ans	875	156,5	902	160,1	2,3
12 à 14 ans	1 199	466,7	1 233	459,7	-1,5
15 à 17 ans	558	226,0	567	228,3	1,0
Total de jeunes victimes	3 076	193,4	3 124	195,0	0,8
18 et 19 ans	47	26,3	50	28,1	6,6
20 à 24 ans	91	18,1	108	21,6	19,5
25 à 34 ans	102	9,2	105	9,4	2,0
35 à 44 ans	45	3,9	54	4,7	18,9
45 à 54 ans	16	1,5	37	3,4	134,3
55 à 64 ans	7	0,6	9	0,7	28,2
65 ans et plus	1	0,1	5	0,3	383,6
Total de victimes adultes	309	4,5	368	5,3	18,0
Total	3 385	39,8	3 492	40,7	2,3

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 13 | Nombre et taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions sexuelles	Femmes				Hommes				Total			
	2019 ^p	2019 ^a	2020 ^p	Variation 2019 ^p /2020 ^p (%)	2019 ^p	2019 ^a	2020 ^p	Variation 2019 ^p /2020 ^p (%)	2019 ^p	2019 ^a	2020 ^p	Variation 2019 ^p /2020 ^p (%)
Nombre												
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	100	111	84	-16,0	2 677	3 197	2 502	-6,5	2 777	3 308	2 586	-6,9
Autres infractions d'ordre sexuel	132	152	104	-21,2	1 644	1 922	1 476	-10,2	1 776	2 074	1 580	-11,0
Total	232	263	188	-19,0	4 321	5 119	3 978	-7,9	4 553	5 382	4 166	-8,5
Taux												
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	2,7	3,0	2,2	-16,9	72,6	86,6	67,0	-7,7	32,7	44,6	34,5	5,5
Autres infractions d'ordre sexuel	3,6	4,1	2,8	-22,1	44,6	52,1	39,5	-11,3	20,9	28,0	21,1	0,8
Total	6,2	7,1	5,0	-19,8	117,2	138,7	106,6	-9,1	53,7	72,6	55,6	3,7

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 14 | Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2019^a et 2020^p

Catégories d'infractions sexuelles	Femmes		Hommes		Total	
	2019 ^a	2020 ^p	2019 ^a	2020 ^p	2019 ^a	2020 ^p
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	111	84	3 197	2 502	3 308	2 586
Autres infractions d'ordre sexuel						
Contacts sexuels	68	37	1 081	897	1 149	934
Incitation à des contacts sexuels	4	9	156	99	160	108
Leurre	20	6	303	163	323	169
Publication non consentuée d'images intimes	44	38	189	144	233	182
Voyeurisme	5	3	97	83	102	86
Autres ¹	11	11	96	90	107	101
Sous-total	152	104	1 922	1 476	2 074	1 580
Total des infractions sexuelles	263	188	5 119	3 978	5 382	4 166

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 15 | Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p

Catégories d'infractions sexuelles	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Adultes Total	Total
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	4	6	9	2	1	1	23	23
Agression sexuelle armée (niveau 2)	10	7	14	10	4	1	4	40	50
Agression sexuelle simple (niveau 1)	526	474	500	428	276	165	135	1 978	2 504
Sous-total	536	485	520	447	282	167	140	2 041	2 577
Autres infractions d'ordre sexuel									
Contacts sexuels	368	119	129	132	87	60	39	566	934
Incitation à des contacts sexuels	35	22	18	17	4	8	3	72	107
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	0	1	3	6	2	3	1	16	16
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	1	3	0	2	1	0	0	6	7
Inceste	6	2	2	3	2	4	0	13	19
Corruption d'enfants	1	1	5	3	1	0	0	10	11
Leurre	70	44	20	19	11	2	1	97	167
Publication non consensuelle d'images intimes	82	29	39	22	4	4	2	100	182
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	9	4	4	5	5	4	1	23	32
Voyeurisme	8	14	24	20	7	9	2	76	84
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	2	3	3	1	0	0	0	7	9
Autres	1	1	2	1	0	1	1	6	7
Sous-total	583	243	249	231	124	95	50	992	1 575
Total des infractions sexuelles	1 119	728	769	678	406	262	190	3 033	4 152

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 16 | Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p

Catégories d'infractions sexuelles	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Adultes Total	Total
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,0	0,6	0,5	0,8	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3
Agression sexuelle armée (niveau 2)	1,9	1,0	1,3	0,9	0,4	0,1	0,2	0,6	0,7
Agression sexuelle simple (niveau 1)	101,8	70,0	44,9	36,9	25,7	13,1	8,0	28,4	33,4
Sous-total	103,8	71,6	46,7	38,5	26,3	13,3	8,3	29,3	34,4
Autres infractions d'ordre sexuel									
Contacts sexuels	71,2	17,6	11,6	11,4	8,1	4,8	2,3	8,1	12,5
Incitation à des contacts sexuels	6,8	3,2	1,6	1,5	0,4	0,6	0,2	1,0	1,4
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	0,0	0,1	0,3	0,5	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	0,2	0,4	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Inceste	1,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,0	0,2	0,3
Corruption d'enfants	0,2	0,1	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Leurre	13,6	6,5	1,8	1,6	1,0	0,2	0,1	1,4	2,2
Publication non consensuelle d'images intimes	15,9	4,3	3,5	1,9	0,4	0,3	0,1	1,4	2,4
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	1,7	0,6	0,4	0,4	0,5	0,3	0,1	0,3	0,4
Voyeurisme	1,5	2,1	2,2	1,7	0,7	0,7	0,1	1,1	1,1
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	0,4	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres	0,2	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Sous-total	112,9	35,9	22,4	19,9	11,5	7,6	3,0	14,2	21,0
Total des infractions sexuelles	216,6	107,4	69,1	58,4	37,8	20,8	11,2	43,5	55,4

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 17 | Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2020^p

Relations	Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)		Autres infractions d'ordre sexuel		Infractions sexuelles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Partenaire intime actuel ou ancien	1 409	24,5	374	10,6	1 783	19,2
Connaissance	1 247	21,7	685	19,5	1 932	20,8
Ami ou amie	710	12,4	267	7,6	977	10,5
Famille immédiate ¹	603	10,5	694	19,7	1 297	14,0
Parent éloigné et belle-famille	223	3,9	315	8,9	538	5,8
Symbole d'autorité	155	2,7	202	5,7	357	3,9
Autre ²	531	9,2	111	3,2	642	6,9
Étranger ou étrangère	521	9,1	457	13,0	978	10,6
Inconnu	348	6,1	416	11,8	764	8,2
Total	5 747	100,0	3 521	100,0	9 268	100,0

¹ Inclut parent, enfant et autres membres de la famille immédiate.

² Inclut relation d'affaires, relation criminelle, colocataire, relation inverse d'autorité, voisin et autres relations.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

RÉFÉRENCES

- COTTER, A. (2021) *La victimisation criminelle au Canada*, 2019, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.htm>
- GROGUHÉ, M. (2021) « Vague de dénonciations : un an après. Qu'est-ce qui cloche dans le milieu culturel? »
La Presse, tiré de <https://www.lapresse.ca/arts/2021-07-04/vague-de-denonciations-un-an-apres/qu-est-ce-qui-cloche-dans-le-milieu-culturel.php>
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (2022) *Ligne du temps COVID-19 au Québec*, tiré de <https://inspq.gc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2021) *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2019*, tiré de <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications#c80043>
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2022) *Criminalité au Québec – Principales tendances 2020*, tiré de <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>
- OUMET, M. (2015) *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- PERREAULT, S. (2021) *La conduite avec les facultés affaiblies au Canada*, 2019, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00012-fra.pdf?st=4KLU2D1h>
- ROTENBURG, C. ET COTTER, A. (2018) *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi*, 2016 et 2017, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54979-fra.pdf?st=-asrSAi6>

REMERCIEMENTS

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Coordination : Catherine Belley

Analyse : Vanessa De Beaumont

Traitement des données : Tho Thanh Ly

Collaboration : Marc-Philippe Fortin et Geneviève Aylwin

ANNEXE

Listes des infractions sexuelles au Code criminel

Catégories d'infractions	Article du Code criminel	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	273	Agression sexuelle grave (niveau 3)
	272	Agression sexuelle armée (niveau 2)
	271	Agression sexuelle simple (niveau 1)
Autres infractions d'ordre sexuel	–	Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983
	151a), b)	Contacts sexuels
	152a), b)	Incitation à des contacts sexuels
	153(1)a), b)	Exploitation sexuelle
	153.1(1)a), b)	Exploitation sexuelle d'une personne handicapée
	172(1)	Corruption d'enfants
	171.1(1)	Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite
	171	Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits
	172.1(1)	Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur
	172.2(1)	Entente ou arrangement l'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant
	159(1)(2) Abrogé	Relations sexuelles anales
	160(1)(2)	Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne
	160(3)	Bestialité en présence d'un enfant
	162(1)a-c)	Voyeurisme
	162.1(1)	Publication non consensuelle d'images intimes
	279.01(1)a), b); 279.011(1)a), b); 279.02(1)(2); 279.03(1)(2)	Traite de personnes
	280(1)	Enlèvement d'une personne moins de 16 ans
	273.3(1)a-d) et (2)a), b)	Passage d'enfants à l'étranger
	Autres	286.1(1)
286.1(2)		Obtention de services sexuels moyennant rétribution – personne âgée de moins de 18 ans
286.2(1)		Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels
286.2		Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels d'une personne âgée de moins de 18 ans
286.3(1)		Proxénétisme
286.3(2)		Proxénétisme – personne âgée de moins de 18 ans
286.4		Publicité de services sexuels

